



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Mesdames, Messieurs,

En vertu des lois régissant les municipalités du Québec, en ma qualité de maire, j'ai le devoir de vous faire part de la situation financière de la Municipalité. Le rapport doit contenir certains éléments précis.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2010

a) ÉTAT DES RÉSULTATS

Recettes totales :	2 199 632 \$
Dépenses totales :	1 653 848 \$
Surplus net :	545 784 \$

b) SURPLUS ACCUMULE

Le surplus accumulé qui était de 182 599 \$ au 31 décembre 2009 s'élève à 737 633 \$ au 31 décembre 2010.

c) IMMOBILISATIONS

Les actifs immobilisés de la Municipalité, soit l'ensemble des bâtiments et des structures municipales, ont une valeur amortie de 4 814 830 \$ au 31 décembre 2010.

d) RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À leur avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2010, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES CONCERNANT LES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011

En date du 2 novembre 2011, les revenus sont de l'ordre de 2 024 606 \$ et les dépenses à jour s'élèvent à 1 473 391 \$.

Le Conseil a travaillé à la réalisation de plusieurs projets cette année. Quelques ponceaux ont dû être remplacés et d'autres le seront, l'asphaltage de nouvelles rues des Tilleuls et des Merisiers, la réfection du 5^e Rang qui avait été très endommagé au début du printemps, l'achat d'équipements et pour terminer l'année 2011 en beauté, une rue Principale complètement rénovée.

Merci à vous tous, chers concitoyens de la patience, de l'entraide que vous avez démontrée durant les travaux sur la rue Principale. Un merci également à tous ceux qui ont travaillé de près ou de loin à la réalisation de ce gros projet.

ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2012

Nous voici déjà à l'approche de l'année 2012, ce qui signifie une autre préparation de budget pour cette nouvelle année.

L'équipe du Conseil municipal est à étudier toutes les possibilités et orientations qu'elle devra prendre afin de continuer à améliorer les services aux citoyens.

Une des priorités pour l'année 2012 sera d'insister auprès du Ministère des Transports afin qu'il effectue les travaux sur la route 137, à l'intersection du village et l'installation de feu de circulation afin d'augmenter la sécurité des usagers.

Le Conseil, les employés et un comité de bénévoles ont travaillé durant l'année 2011 afin de connaître vos besoins et de prioriser davantage vos demandes, selon l'ampleur des projets, dans le cadre de la mise en place d'une politique familiale et des aînés.

En début de cette période budgétaire, comme vous le savez nous devons faire des choix, nous n'avons pas encore statué de façon précise sur les projets qui seront retenus. Soyez assurés que les membres du Conseil municipal verront à injecter ses argents de façon rationnelle en tenant compte des besoins de la Municipalité.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

	Rémuné- ration	Allo- cation	TOTAL
Maire:	11 681,28	5 840,64	17 521,92 \$
Conseiller à la M R C :	10 538,64	5 269,32	15 807,96 \$
Chacun des Conseillers :	3 893,76	1 946,88	5 840,64 \$

Ceci complète les devoirs et responsabilités que m'impose l'article 955 du code municipal.

En terminant, je voudrais remercier sincèrement tous les bénévoles qui œuvrent dans la municipalité, au service de la communauté de Sainte-Cécile-de-Milton. Une heure de votre temps peut faire toute une différence dans les organisations de notre municipalité.

Soyez assuré que notre but premier est de travailler pour les gens de Sainte-Cécile afin d'améliorer votre qualité de vie. Nous sommes une grande famille et tous ensemble nous pourrions réaliser de grandes choses en étant des partenaires, tout en étant équitables pour tous.

Merci.

Sylvain Beaudoin, maire

N. B. : Tel que le prescrit la Loi (article 955 C.M.), je dépose la liste de tous les contrats ou factures comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et des factures de 2 000 \$ et plus totalisant plus de 25 000 \$ pour un même fournisseur au cours de l'année 2010. Cette liste est disponible au bureau de la directrice générale pour consultation.